



Envoyé en préfecture le 08/05/2025
 Reçu en préfecture le 08/05/2025
 Publié le
 ID : 077-200078038-20250506-D_2025_17-DE

ANTICIPER • AGIR • ACCOMPAGNER
Préservons nos rivières et notre territoire

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 DÉPARTEMENT DE SEINE ET MARNE
 ARRONDISSEMENT DE PROVINS

Extrait délibération n° 2025-17

Le quinze avril deux mille vingt-cinq, le comité syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SMAGE) des Deux Morin s'est réuni à la salle Henri FOREGEARD, de la Ferté-Gaucher (77320) sous la présidence de M. DE VESTELE Philippe.

Date de convocation : 04/04/2025

Début de réunion : 18h30

Nombre de délégués titulaires en exercice : 38 - Quorum : 20

Présents : 28 - Votants : 30

EPCI	Titulaire Suppléant	Compétence		Nom	Présents	Représentés	Absents
Délégué au SMAGE des Deux Morin							
CA coulommiers Pays de Brie	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. MARCILLY Fabrice		Pouvoir à M. VAUDESCAL	
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. FOURNIER Pascal			Excusé
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. THOMAS Cédric	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	Mme TEMOIN-HADEY Marie Noëlle	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. VAUDESCAL Jean-Louis	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. MUSART Jean-Luc	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. SAGNES Jean-Michel	X		
CA Pays de Meaux	Titulaire	GEMAPI		M. SARAZIN Régis	X		
	Titulaire	GEMAPI		M. ATTALI Didier		Pouvoir à M. SARAZIN	
CA Val d'Europe Agglomération	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. VERDELLET Fernand	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. DELVAUX Ghislain	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. ROBBE Michel	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. SETHIAN Eddy	X		
CC des Deux Morin	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. DE VESTELE Philippe	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. MOREL Frédéric	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	Mme LAFOND Marguerite	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. ROUSSEAU Michael	X		
	Titulaire	SAGE		Mme RAIMBOURG Claude	X		
CC du Proinois	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. HANNETON Alain	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. BOULLOT Alain	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. M. MAZZUCHELLI Olivier			X
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. ARTHUR Olivier			Excusé
CC Val Briard	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. CUYPERS Marc			Excusé
CC Brie Champenoise	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. DHUICQ Etienne	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. VIE Patrick	X		
	Titulaire	SAGE		M. GARCIA Juan	X		
	Titulaire	SAGE		M. COSTELET Guillaume	X		
CC Sézanne Sud-Ouest Marnais	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. LIEGEOIS Michel	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. DEGOIS Guy	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. LAHAYE José	X		
	Titulaire	SAGE		M. THUILLIER Jean-François			X
CC Paysages de Champagnes	Titulaire	SAGE		M. LOMBARD Maurice	X		
	Titulaire	SAGE		M. MOUSSY Jean-François			X
CA Epernay	Titulaire	SAGE		M. LHEUREUX Christian			X
	Titulaire	SAGE		M. DENIS Max	X		
CC Sud Marnais	Titulaire	SAGE		M. GONCALVES Alain			X
CC Canton de Charly sur Marne	Suppléant	SAGE		M. BOURGEOIS Pierre	X		
CA Région de Château Thierry	Titulaire	SAGE		M. MOROY Alain	X		

Secrétaire de séance : M. ROUSSEAU Michael

Le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion des eaux (SMAGE) des 2 Morin exerce la compétence GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) sur le bassin versant du Grand Morin. Il porte plusieurs outils de gestion de l'eau, dont notamment un planning pluriannuel d'entretien des cours d'eau.

Dans ce cadre, il doit se doter d'un dispositif lui permettant de poursuivre sa politique d'entretien des petits cours d'eau et de lutte contre les inondations.

Par conséquent, il souhaite mettre en place un accord-cadre à bons de commande pour des travaux d'hydraulique douce, petits cours d'eau et de lutte contre les inondations sur une durée de 4 ans.

ICAPE, assistant de la collectivité, a finalisé le dossier de consultation des entreprises en février 2025 et a engagé en suivant, en partenariat avec CAD'EN, une consultation en appel d'offres ouvert pour arrêter le choix des entreprises de travaux pour l'accord-cadre à bons de commande de travaux d'hydraulique douce, petits cours d'eau et de lutte contre les inondations sur son territoire.

Cette consultation est décomposée en 3 lots géographiques :

Lot 1 : Ouest

- CA du Pays de Meaux (CAPM)
- CA Coulommiers Pays de Brie (CACPB)
- CA Val d'Europe Agglomération (CAVEA)
- CC Val Briard (CCVB)

Lot 2 : Centre

- CC des 2 Morin (CC2M)
- CC du Provinois (CCP)

Lot 3 : Est

- CC de la Brie Champenoise (CCBC)
- CC de Sézanne Sud-Ouest Marnais (CCSSOM)

Chaque lot fera l'objet d'un accord-cadre à bons de commande d'un montant maximum de 500 000,00 € HT pour la période initiale d'une durée d'un an, reconductible 3 fois pour une durée d'un an et un montant maximum de 500 000,00 € HT par reconduction, soit un montant total maximum de 2 000 000,00 € HT par lot, ou un montant total global maximum de 6 000 000,00 € HT pour les 3 lots. Un même candidat ne pourra se voir attribuer qu'un seul lot.

Afin de disposer au plus tôt de ces outils nécessaires à la bonne gestion de son bassin versant, il est proposé d'autoriser Monsieur le Président à signer les 3 futurs accords-cadres à bons de commande avec les 3 candidats et/ou groupements de candidats qui auront remis les offres économiquement les plus avantageuses pour chacun des lots.

VU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE PRESIDENT,

Après avoir entendu et délibéré, le Comité Syndical :

A l'unanimité

- **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Président de retenir les candidats et/ou groupements de candidats qui présenteront les offres économiquement les plus avantageuses pour chacun des lots ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les accords-cadres à bons de commande pour les travaux d'hydraulique douce, petits cours d'eau et de lutte contre les inondations, conclus pour une période initiale d'un an, reconductible trois fois, et un montant maximum de 500 000,00 € HT par période pour chacun des lots, soit un montant total de 6 000 000,00 € HT,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les éventuels avenants aux accords-cadres précités, dans la limite d'une augmentation de 5 % sans avis de la Commission d'Appel d'Offres, et sans limite de montant sous réserve d'un avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres,
- **DIT** que ces montants seront inscrits au budget de l'année 2025 et des années suivantes si nécessaire ;

Envoyé en préfecture le 08/05/2025

Reçu en préfecture le 08/05/2025

Publié le 08/05/2025

ID : 077-200078038-20250506-D_2025_17-DE

- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'eau Seine Normandie et de tout autre organisme susceptible de financer cette opération.

La présente délibération sera transmise au Contrôle de légalité en application des articles L2131-2 et L5211-3 du code général des collectivités territoriales.

Il est procédé au vote : soit 0 ABSTENTION, 0 CONTRE, 30 POUR.

→ **L'accord-cadre à bons de commande pour les travaux d'hydraulique douce, petits cours d'eau et de lutte contre les inondations est approuvé à l'unanimité : Délibération n° 2025-17**

Date de publication : 06/05/2025
Président du SMAGE des Deux Morin
Monsieur DE VESTELE Philippe



A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Philippe", written over a grid pattern.

Certifié exécutoire
Transmis en préfecture
Le 06/05/2025
Affiché le 06/05/2025
Fait à La Ferté Gaucher, le 06/05/2025
Le Président

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Philippe", written over a grid pattern.

